

POLYNESIE FRANCAISE  
VILLE DE MAHINA  
ILE DE TAHITI

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
**02.07.2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

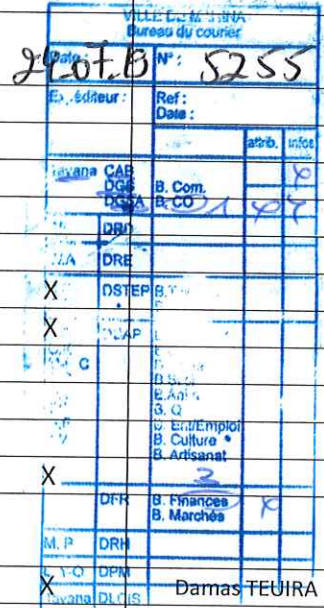
DATE D'AFFICHAGE  
**02.07.2019**

DATE DE SEANCE  
**08.07.2019**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	18
Procurations	03
Votants	21
Abstention	0
Suffrages exprimés	21
POUR	21
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH	X		
Mme Tenuhiarii FAUA		X	Orama GOODING
M. Bran QUINQUIS	X		
Mme Marie-Pauline COJAN	X		
M. Léonce YEE ON	X		
Mme Vaiora OOPA	X		
M. Jacki VERO	X		
Mme Célestine WONG	X		
Mme Chantal KWONG	X		
Mme Marie PAOFAI		X	
M. Yves IZAL		X	
Mme Chestine IRITI	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Tariu TEHEI	X		
M. Edgar FRITCH		X	
M. Benjamin COLOMBANI	X		
Mme Lory PAOFAI		X	
Mme Lorna OPUTU		X	
M. Jimmy TEAUROA		X	
Mme Vanessa TEMATARU		X	
Mme Orama GOODING	X		
Mme Gloria TEIPOARII		X	
M. Warren AFO		X	Benjamin COLOMBANI
Mme Lucie LUCAS	X		
M. Patrick LEMBOUCHER		X	
Mme Marcelle CALMEL		X	
Mme Sandy CHANGUY	X		
M. Joe MATITAI	X		
M. Hervé TAPUTUARAI		X	
M. James BOURINEAU		X	
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X	
M. Georges TAIMANA	X		



Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**24 JUIL. 2019**  
N° ..... / IDV

Formant la majorité des membres en exercice  
Absents : 15  
Monsieur Léonce YEE ON, 5ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

**Approuvant la participation d'une délégation communale au 30<sup>ème</sup> Congrès de Communes de la Polynésie française.**

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu le courrier du SPC PF du 19 juin 2019 ;
- Considérant l'importance du congrès des Communes dans le cadre de l'information des élus municipaux et des cadres communaux et compte tenu des thèmes et ateliers spécifiques figurant au programme.

**EN SA SÉANCE DU 08 JUILLET 2019  
- ADOPTE -**

**Article 1 :** Est approuvée la participation d'une délégation communale au 30<sup>ème</sup> congrès des Communes de Polynésie française qui se tiendra à Rikitea dans l'archipel des Gambier du 30 juillet au 02 août 2019.

Cette délégation est composée de :

- Elu communal : M. Jacky VERO
- Elu communal : M. Samuel HEUEA

La liste complémentaire est établie comme suit, sous réserve de places disponibles :

- Elu communal : Mme Marie-Pauline COJAN

**Article 2 :** Une indemnité de mission sera accordée aux membres de la délégation selon la réglementation en vigueur.

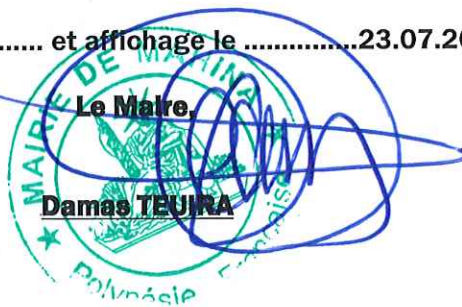
**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

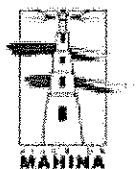
**Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative**

Le .....23.07.2019..... et affichage le .....23.07.2019.....

Le Maire,

**Damas TEUIRA**





## Rapport de présentation

**Relatif au projet de délibération approuvant la participation d'une délégation communale au 30<sup>ème</sup> Congrès de Communes de la Polynésie française.**

---

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Syndicat pour la Promotion des Communes en Polynésie française (SPC PF) organise le 30<sup>ème</sup> Congrès des Communes de Polynésie française du 30 juillet au 02 août 2019 dans la commune de Gambier. Le thème de cette année est : « nos liens à l'environnement, notre richesse partagée – « Te tagata ma te nukutaireva ».

Les ateliers seront les suivants :

- 1- L'homme dans son environnement Homme – Terre – Mer – Ciel.
- 2- Protection et valorisation de l'environnement : Le citoyen, au cœur des actions locales.
- 3- Environnement et développement.
- 4- Complémentaire et cohérence entre acteurs.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le Maire,**

**Damas TEUIRA**

